

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registre 1^{er}

N° 243.

SIGNALEMENT.

Le Sr Mollat Antoine
 Chaudronnier
 natif d'Ally
 demeurant à Ally
 allant à Secorbe (Espagne)
 âgé de 14 ans, taille d'un mètre
 37 centimètres
 cheveux Châtain front Couverts
 sourcils Châtain yeux Vert
 nez petit bouche moyenne
 barbe menton Rasé
 visage Rasé teint Coloré.

SIGNES PARTICULIERS.

(Handwritten mark)

PIECES DEPOSÉES :

Sapemaud

FAIT à Aurillac, le 28^{me} ^{juin} 1860.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

Mollat

(Vertical handwritten text on the right margin, partially obscured by a strip of paper)

Cal
 de
 de pour
 orbe
 y exceller
 le qui y
 aance
 sera prie
 le chateau
 Crapport
 valude
 de lla
 de la
 do
 ipit
 rine

A Monsieur
Monsieur Le Préfet du Cantal,

Monsieur Le Préfet

Nous maire de la Commune d'Ally, Canton de
Pleaux, arrondissement de Mauriac, département
du Cantal, certifie à qui de droit que le
nommé Antoine Mollat, est de domicile connu
quit et absent de son arrondissement de Mauriac
auprès de son oncle de son moyen
de son oncle de son moyen
qu'il y a lieu de prier
Monsieur le Préfet de
accorder le passeport qu'il
lui
reclame.

Certifie en outre que Vincent Mollat
propriétaire habitant du village du Breuil sur
cette commune, s'est présenté devant nous et a
déclaré qu'il avait à la charge de son oncle
Mollat son fils se rendit à Segorbe en
Espagne auprès de son oncle pour y exercer
la profession de chaudronnier et a signé avec
nous

l'acte de signature du dit Antoine
âgé de 14 ans taille d'un mètre 3/4
cheveux châtain, front couvert
sourcils châtain, yeux gris
nez petit, bouche moyenne
menton rond, visage rond
tout coloré.

En Maire d'Ally le 21. x^{bre} 1850
Mollat père



Le Maire
Gueschal

Antoine Mollat fils de Vincent et de
Françoise Galuy, du village du Breuil
Commune d'Ally; à l'honneur de vous
exposer, qu'il désirerait aller à Segorbe
royaume de Valence en Espagne, pour y exercer
la profession de chaudronnier, son oncle qui y
exerce cette profession depuis plusieurs années
lui procurera de son usage, il trouvera près
une existence assurée, il vous supplie Monsieur
le Préfet de vouloir lui accorder un passeport
pour se rendre à Segorbe royaume de Valence
en Espagne, et vous rendrez justice
Antoine Mollat

En pour légalisation de la
Signature de M^r Gueschal, maire de la
Commune d'Ally, département de Cantal.
Mauriac, le 23 août 1850.



Le Sous Préfet
Martine